



Palais des Sports Jean Bouin

2, rue Jean Allègre

06000 NICE

☎ 04.93.88.72.12

nicebaiedesanges-sportdeglace@orange.fr

ASSOCIATION NICE BAIE DES ANGES



Club labellisé

COMPÉTITION



Club labellisé

DÉVELOPPEMENT



Patinage artistique



Ballet sur glace

GROUPE « LOISIRS »

A partir de 3 ans jusqu'à 13 ans après validation des entraîneurs lors de l'essai

Pour votre inscription : un cours d'essai Obligatoire au tarif de 5€*

En septembre

- Les Samedis de 10h30 à 11h15 (sans inscription)

- Les mardis de 17h30 à 18h30

- Les mercredis de 10h15 à 11h15

(Sur inscriptions et sous réserve de validation par le secrétariat car les places sont limitées)

* venir 30mns avant pour retirer le bon d'essai et chausser les patins mis à disposition

* Coût de 5€ déduit du prix de la licence lors de l'inscription définitive

HORAIRES SAISON 2023-2024

MARDI <i>Annulation des 8 mardis suivants pour cause de match Magnus :</i> <ul style="list-style-type: none">• 03/10, 10/10, 17/10• 05/12, 09/01, 23/01• 13/02, 20/02 <i>Possibilité de venir sur les cours du mercredi ou samedi à la place</i>	17h30 – 18h30
MERCREDI	10h15 – 11h15
SAMEDI	10h30 – 11h15



Palais des Sports Jean Bouin
2, rue Jean Allègre
06000 NICE
☎ 04.93.88.72.12

nicebaiedesanges-sportdeglace@orange.fr

ASSOCIATION NICE BAIE DES ANGES



Club labellisé
COMPÉTITION



Club labellisé
DÉVELOPPEMENT



Patinage artistique



Ballet sur glace

TARIFICATION

Règlement en une ou en trois fois. Le paiement en trois fois est possible uniquement si les chèques des 2ème et 3ème paiement sont donnés à l'avance (lors de l'inscription), ils seront encaissés aux dates indiquées ci-dessous.

SAMEDI	<u>Paiement à l'inscription :</u> 300 € *	<u>Paiements en 3 fois :</u> 120 € à l'inscription 90 € au 10/02/2024 90 € au 10/05/2024
MARDI	<u>Paiement à l'inscription :</u> 350 € *	<u>Paiements en 3 fois :</u> 140 € à l'inscription 105 € au 10/02/2024 105 € au 10/05/2024
MERCREDI	<u>Paiement à l'inscription :</u> 350 € *	<u>Paiements en 3 fois :</u> 140 € à l'inscription 105 € au 10/02/2024 105 € au 10/05/2024
Forfait MARDI + SAMEDI	<u>Paiement à l'inscription :</u> 550 € *	<u>Paiements en 3 fois :</u> 220 € à l'inscription 165 € au 10/02/2024 165 € au 10/05/2024
Forfait MERCREDI + SAMEDI	<u>Paiement à l'inscription :</u> 550 € *	<u>Paiements en 3 fois :</u> 220 € à l'inscription 165 € au 10/02/2024 165 € au 10/05/2024
Forfait MARDI + MERCREDI	<u>Paiement à l'inscription :</u> 575 € *	<u>Paiements en 3 fois :</u> 230 € à l'inscription 175 € au 10/02/2024 170 € au 10/05/2024
Forfait 3 JOURS	<u>Paiement à l'inscription :</u> 625 € *	<u>Paiements en 3 fois :</u> 250 € à l'inscription 190 € au 10/02/2024 185 € au 10/05/2024



Palais des Sports Jean Bouin
2, rue Jean Allègre
06000 NICE
☎ 04.93.88.72.12
nicebaiedesanges-sportdeglace@orange.fr

ASSOCIATION NICE BAIE DES ANGES



Club labellisé
COMPÉTITION



Club labellisé
DÉVELOPPEMENT



Patinage artistique



Ballet sur glace

A ajouter à la tarification :

- Adhésion au club de 25€
- Licence à la FFSG (voir tarif au secrétariat)
- 10€ de caution pour la carte d'accès à la patinoire (en chèque ou espèces uniquement)

- Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, des stages sont organisés (hors tarifications)
- Les cours sont encadrés par nos professeurs de patinage artistique et de jeunes moniteurs fédéraux
- La tarification est calculée en tenant compte des jours d'indisponibilité de la glace connus en début de saison (compétitions, galas, matchs et tournois Hockey, Curling, jours fériés)
- **Les cours annulés en cours de saison (problème technique, changement de planning, fermeture administrative dû à une pandémie) ne seront ni remplacés ni remboursés**
- Réductions : 10% de déduction sur la tarification pour le 2^{ème} et 3^{ème} enfant (sur les tarifications les moins élevées)
- Les patins sont prêtés tout au long de la saison, inclus dans le prix de la tarification
- La tarification comprend un ensemble de Club (Veste + Legging) pour les nouveaux inscrits ou une doudoune sans manches pour les anciens licenciés
- Moyens de paiements acceptés : CB, chèques, espèces, coupons sport, chèques vacances
- La saison se termine le 30 juin 2024

* **L'administration fiscale nous ayant octroyé le statut d'intérêt général, il nous est possible de ventiler la tarification avec une quote-part de 100€ éligible à réduction d'impôt. Cette contrepartie est purement institutionnelle et permet par exemple d'accorder des prérogatives attachées à la qualité proprement dite de membre de l'association (droit de vote à ses assemblées, éligibilité au conseil d'administration, droit de communication des éléments relatif au fonctionnement de l'association...).**
Le formulaire CERFA à fournir à l'administration fiscale (si demandé par celle-ci) vous sera remis sur demande uniquement en début de saison.